



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur
du Sud-Ouest**

Marché public de Travaux

Marché passé par procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la commande publique

Isolation Thermique par l'Extérieur de la façade Nord-Ouest du Centre de Coopération Policière et Douanière (CCPD) d'HENDAYE (64)

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

SGAMI33-2025-45-TX

Date et heure limites de remise des offres :

Lundi 2 mars 2026 à 12h00

SOMMAIRE

1 - Identification de l'organisme acheteur.....	3
2 – Objet de la consultation.....	3
3 – Conditions et étendue de la consultation.....	3
<i>3.1 Condition de la consultation.....</i>	<i>3</i>
<i>3.2 Allotissement.....</i>	<i>3</i>
<i>3.3 Visite du site.....</i>	<i>3</i>
<i>3.4 Nomenclature.....</i>	<i>4</i>
<i>3.5 Durée du marché – Délai d'exécution.....</i>	<i>4</i>
<i>3.6 Variantes.....</i>	<i>4</i>
<i>3.6.1 À l'initiative du candidat (facultative).....</i>	<i>4</i>
<i>3.6.2 À l'initiative du Maître d'Ouvrage (obligatoire).....</i>	<i>5</i>
<i>3.7 Tranche optionnelle.....</i>	<i>5</i>
<i>3.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement.....</i>	<i>5</i>
<i>3.9 Avance.....</i>	<i>5</i>
<i>3.10 Retenue de garantie.....</i>	<i>6</i>
<i>3.11 Intervenants.....</i>	<i>6</i>
<i>3.12 Prestations similaires.....</i>	<i>6</i>
4 – Dossier de consultation.....	6
<i>4-1 Composition du dossier de consultation.....</i>	<i>6</i>
<i>4-2 Retrait du dossier.....</i>	<i>7</i>
<i>4-3 Questions/réponses.....</i>	<i>8</i>
<i>4-4 Compléments au dossier.....</i>	<i>8</i>
5 – Clauses d'insertion sociales par l'activité économique.....	8
6 – Présentation des candidatures et des offres.....	9
<i>6-1 Date limite de réception des offres.....</i>	<i>9</i>
<i>6-2 Délai de validité des offres.....</i>	<i>9</i>
<i>6-3 Présentation et contenu des candidatures.....</i>	<i>9</i>
<i>6-4 Documents à produire pour les offres.....</i>	<i>11</i>
7 – Critères d'évaluation des offres – Négociations.....	12
<i>7.1 Critères de sélection des offres.....</i>	<i>12</i>
<i>7.2 Négociation avec les candidats.....</i>	<i>12</i>
8 – Condition de dépôt des offres.....	13
9 – Renseignements complémentaires.....	13
10 – Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR ».....	14
11 – Voies de recours.....	14

1 - Identification de l'organisme acheteur

<u>Nom de l'organisme :</u>	<u>Maître d'ouvrage :</u>
Ministère de l'Intérieur Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur	Monsieur Le Secrétaire Général Adjoint du SGAMI Sud Ouest
SGAMI SUD-OUEST	
Adresse : 89, Cours Dupré de Saint-Maur	Code postal : 33041
Ville : Bordeaux Cedex	Pays : FRANCE
Téléphone : 05.56.99.77.49 / 05.56.99.77.88	Adresse de courrier électronique : sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

2 – Objet de la consultation

La présente consultation est un marché de travaux d'isolation thermique par l'extérieur de la façade Nord-Ouest du Centre de Coopération Policière et Douanière (CCPD) d'HENDAYE (64).

Lieux d'exécution des prestations :

CCPD HENDAYE (64)

5 rue Joliot Curie
64700 HENDAYE

La description des travaux et les spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), l'annexe 1 (le diagnostic amiante avant travaux DAAT) et le plan de la façade Nord-Ouest, remis après envoi de l'engagement de confidentialité complété, daté, signé et tamponné.

3 – Conditions et étendue de la consultation

3.1 Condition de la consultation

Cette consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique (CCP).

3.2 Allotissement

Le présent marché n'est pas allotii.

3.3 Visite du site

La visite du site est **obligatoire**. Elle conditionne le dépôt d'une offre.

Elle fera **impérativement** l'objet d'une demande de rendez-vous (72h minimum avant) auprès de :

Nom/prénom : Monsieur BUHR Olivier
N° de téléphone : 05 59 98 26 05 et/ou 05 59 98 26 10
Mail : sgami-so-dim-sli64@interieur.gouv.fr

ou en cas d'absence :

Nom/prénom : Monsieur CAMY Patrice
N° de téléphone : 05 59 98 26 06 et/ou 06 64 02 83 48
Mail : sgami-so-dim-sli64@interieur.gouv.fr

Aucune réponse aux questions techniques ou administratives ne sera fournie lors des visites. Ces dernières devront être transmises suivant les dispositions de l'article 4.3 du présent règlement de consultation.

Dès la prise de rendez-vous, les candidats devront au préalable informer des noms, prénoms, date de naissance et lieux de naissance du personnel qui effectuera la visite.

Cette visite n'est pas un audit et ne pourra en aucun cas être rémunérée.

En cas de force majeure, l'administration se réserve le droit de déplacer les dates de visite.

3.4 Nomenclature

<i>Classification CPV – Principal</i>	<i>Intitulé</i>
45321000	Travaux d'isolation thermique

3.5 Durée du marché – Délai d'exécution

La durée du marché débute à compter de la date de notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement y compris ses prolongations éventuelles.

Le délai d'exécution du marché est de 3 mois, incluant une période de préparation de 1 mois, à compter de la date indiquée dans l'ordre de service – notifié au titulaire – de démarrage des travaux.

La date prévisionnelle de début d'exécution est le **21 avril 2026**.

Cette date est indicative et n'a pas de valeur contractuelle.

3.6 Variantes

3.6.1 À l'initiative du candidat (facultative)

Conformément aux articles R.2151-8, R.2151-10 et R.2151-11 du code de la commande publique, l'acheteur autorise le candidat à présenter, **en plus de l'offre de base une offre variante en complétant et signant l'acte d'engagement (offre variante) ainsi que la DPGF adaptée à leur offre variante.**

Afin de pouvoir présenter une offre variante, le candidat doit IMPERATIVEMENT présenter l'offre de base. Si tel n'est pas le cas, ***le candidat verra son offre être rejetée.***

Limitation de la variante : variante technique sur la nature de l'isolant avec comme exigence de respecter les minima de résistances thermiques prescrits au CCTP.

Modalité de dépôt d'offre en cas de présentation d'une offre variante :

Dans le cas où une offre variante est présentée à l'acheteur, ***l'offre du candidat doit contenir les éléments suivants :***

- 1 acte d'engagement OFFRE DE BASE complété, daté, signé et tamponné (PDF)
- 1 acte d'engagement OFFRE VARIANTE complété, daté, signé et tamponné (PDF)
- 1 DPGF OFFRE DE BASE complétée, datée, signée et tamponnée (PDF)
- 1 DPGF OFFRE VARIANTE complétée, datée, signée et tamponnée (PDF)
- 1 cadre de mémoire technique OFFRE DE BASE (PDF)
- 1 cadre de mémoire technique OFFRE VARIANTE (PDF)

En plus des éléments de candidature distincts de ceux de l'offre, les deux offres devront être clairement distinguées (ex : 1 dossier « offre de base » et 1 dossier « offre variante »).

3.6.2 À l'initiative du Maître d'Ouvrage (obligatoire)

Sans objet.

3.7 Tranche optionnelle

Sans objet.

3.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Budget de l'ETAT – L'unité monétaire est l'EURO. Marché à prix révisable.

Les règlements interviendront par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours à réception de la demande de paiement avec virement sur le compte figurant sur l'acte d'engagement.

3.9 Avance

Une avance de 20 % est consentie selon les conditions d'application prévues aux articles R.2191-3 à R.2191-10 du Code de la Commande Publique, y compris pour les lots où elle n'est pas obligatoire.

L'article R.2191-8 du Code de la Commande Publique dispose que l'acheteur peut prévoir une avance au-delà de 30 %. Au titre du présent marché, l'avance sera portée à 50 % si le titulaire du marché est une petite ou moyenne entreprise (Entreprise employant moins de 250 salariés, réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros).

Le titulaire ou son sous-traitant peut refuser le versement de l'avance.

Dans le cas contraire, cette dernière est versée dans les 30 jours suivants la date de notification de l'OS de démarrage des prestations pour une avance à 20 %. Si une avance à 50 % est appliquée, le versement de cette avance est conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, en vertu de l'article R.2191-8 du Code de la Commande Publique.

Si la déclaration de sous-traitance intervient après le dépôt de l'offre, le versement de l'avance au sous-traitant interviendra dans un délai de 30 jours après la notification de la déclaration de sous-traitance.

Conformément à l'article R.2191-11 du Code de la Commande Publique, le remboursement de l'avance est échelonné en tenant compte du montant de l'avance accordée et des sommes restant dues au titulaire. Ce remboursement s'impute par précompte sur les sommes dues au titulaire et débute :

- Pour les avances inférieures ou égales à 30 % du montant toutes taxes comprises du marché, quand le montant des prestations exécutées atteint 65 % du montant toutes taxes comprises du marché ;
- Pour les avances supérieures à 30 % du montant toutes taxes comprises du marché, à la première demande de paiement.

L'avance n'est pas affectée par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix. Une avance peut être versée, sur leur demande, aux sous-traitants admis au paiement direct dans les mêmes conditions que pour le titulaire.

ATTENTION : en cas de résiliation du marché, le titulaire a trente jours à compter de la notification de la décision de résiliation pour restituer l'avance.

3.10 Retenue de garantie

Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée sur chaque acompte, la taxe à la valeur ajoutée à la date de signature du marché étant incluse. Elle couvrira les réserves formulées à la réception des travaux ainsi que celles qui le seraient pendant le délai de garantie.

La retenue de garantie appliquée sera de 3 % si le titulaire du marché est une PME.

La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie bancaire à première demande au gré du titulaire.

La retenue de garantie sera remboursée ou la garantie à première demande sera libérée au plus tard un mois après l'expiration du délai de garantie.

3.11 Intervenants

- **Sécurité Protection Santé (SPS) :**

Sera défini ultérieurement.

3.12 Prestations similaires

En application des dispositions de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique, le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent contrat. À cet effet, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pourra être engagée.

4 – Dossier de consultation

4-1 Composition du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- 1 règlement de consultation (RC) ;

- 1 acte d'engagement (ATTRI 1) offre de BASE
- 1 acte d'engagement (ATTRI 1) offre VARIANTE
- 1 cadre de Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) offre de BASE ;
- 1 cadre de Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) offre VARIANTE ;
- 1 Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe : convention d'interchange ;
- 1 engagement de confidentialité ;
- 1 Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et son annexe relative au Diagnostic Amianté Avant Travaux (DAAT) ***remis après envoi de l'engagement de confidentialité complété, daté, signé et tamponné*** ;
- 1 Cadre de mémoire technique offre de BASE
- 1 Cadre de mémoire technique offre VARIANTE
- 1 plan façade Nord-Ouest, ***remis après envoi de l'engagement de confidentialité complété, daté, signé et tamponné*** ;
- 1 DC1 pré-rempli ;
- 1 DC2 pré-rempli ;
- 1 ATTRI2 pré-rempli.

⚠ Les pièces techniques (le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), son annexe relative au diagnostic amiante avant travaux (DAAT) et le plan de la façade Nord-Ouest) seront remises uniquement après envoi de l'engagement de confidentialité dûment complété, daté et signé via PLACE par le biais de la fonctionnalité permettant de poser une question relative à la consultation (Cf article 4.3 du présent document).

4-2 Retrait du dossier

Le dossier de consultation est retiré de manière dématerialisée à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/> (recherche rapide : n° de la consultation : SGAMI33-2025-45-TX)

ou par le lien direct suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2907407&orgAcronyme=g61>

En cas de difficulté technique de téléchargement, il peut également être remis gratuitement sur demande adressée par courriel à sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr ou par téléphone au 05.56.99.77.49 / 05.56.99.77.88

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la Plateforme de dématérialisations lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique ou en cas de téléchargement anonyme.

Les candidats sont informés que le Maître d'Ouvrage utilise son profil d'acheteur via la Plateforme des Achats de l'État pour communiquer par écrit avec les candidats (envoi des réponses aux questions,

informations sur les éventuelles modifications du DCE, éventuelles demandes de complément des candidatures, etc.)

Des courriels contenant un lien de téléchargement permettant à chaque candidat d'accuser réception et d'accéder au contenu de ces messages seront donc adressés aux candidats en provenant de l'adresse de messagerie suivante : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr

Les candidats sont donc invités à :

- S'assurer que la configuration de leur boîte de messagerie permet de recevoir ce type de message ;
- Vérifier que ces courriels ne figurent pas dans le dossier « indésirable » ou « spam » ;
- Accuser réception de chacun de ces envois en cliquant le lien de téléchargement contenu dans le courriel.

4-3 Questions/réponses

Le candidat peut poser des questions sur la consultation **uniquement** via la Plate-Forme des Achats de l'Etat, <https://www.marches-publics.gouv.fr/> (n° de la consultation : SGAMI33-2025-45-TX ou lien direct ci-dessous :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2907407&orgAcronyme=g61>

Les questions peuvent être posées jusqu'à **5 jours calendaires** avant la date limite de remise de l'offre.
Au-delà, elles ne seront plus prises en compte.

L'administration répondra jusqu'à **3 jours calendaires** avant la date limite de remise des offres aux questions posées dans les délais.

4-4 Compléments au dossier

L'administration se réserve le droit d'apporter, au plus tard **3 jours calendaires** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier : un avis rectificatif sera alors publié via la Plate-Forme des Achats de l'État (PLACE). Les candidats devront alors répondre au marché en tenant compte des corrections apportées, sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si en cours de procédure, le délai de remise des candidatures est prorogé, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date limite de dépôt des plis.

5 – Clauses d'insertion sociales par l'activité économique

Sans objet.

6 – Présentation des candidatures et des offres

Pour une meilleure analyse de votre dossier nous vous demandons de bien vouloir dissocier les documents relatifs à votre candidature de ceux de votre offre.

Les candidats devront obligatoirement utiliser les trames des documents du DCE (AE, DPGF,) pour répondre à la présente consultation.

6-1 Date limite de réception des offres

Les offres doivent parvenir via la plateforme au plus tard aux dates et heures indiquées en **page 1 du présent document**.

6-2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres ou dans le cas d'une offre négociée, à compter de la date figurant sur l'acte d'engagement de l'offre négociée le cas échéant.

6-3 Présentation et contenu des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le Maître d'Ouvrage qui constate que des pièces dont la production étaient réclamées sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

En application de l'article R.2142-25 du Code de la Commande Publique, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

▪ *Documents à produire pour la candidature*

En application des articles R.2143-3, R.2143-4 du Code de la Commande Publique les candidats doivent fournir les documents relatifs à leur candidature et à leur offre, rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire **un dossier complet** comprenant les pièces suivantes :

- ***Engagement / délégation de pouvoir*** : le candidat produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement (en cas de groupement : les lettres d'habilitation de chacun des membres du groupement, autorisant le mandataire à engager le groupement).
- ***Redressement judiciaire*** : le candidat produit une attestation sur l'honneur indiquant que la société n'est pas en situation de redressement judiciaire ou, le cas échéant, la copie du jugement de redressement judiciaire.
- ***Attestation d'assurance*** : responsabilité civile et décennale en cours de validité **en lien avec les missions qu'il exécutera**.
- ***Attestation fiscale*** de moins de 3 mois
- ***Attestation sociale*** de moins de 6 mois

- **Un RIB**

- Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pré-remplis disponibles dans le dossier d'appel à candidature (ou accessibles sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

- **DC1 : Lettre de candidature pour le candidat unique ou l'ensemble du groupement :** l'imprimé DC1 fera apparaître les différents membres du groupement avec l'indication du mandataire et la forme du groupement et comportera également l'ensemble des attestations sur l'honneur obligatoire. Le formulaire DC1 devra être complété.
- **DC2 : Lettre de candidature pour le candidat unique ou pour chaque membre du groupement :** le DC2 devra comporter le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires propres aux réalisations sur les 3 dernières années. Les entreprises nouvellement créées, qui ne sont pas en mesure de fournir les informations sur les 3 dernières années, ne seront pas évincées sur ce simple fait. En cas d'incapacité à fournir les déclarations relatives aux chiffres d'affaires, le candidat produira une déclaration appropriée de banques.
Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

- **Dans le cas d'un groupement, fournir la convention de groupement,**

- **L'engagement de confidentialité** dûment complété, daté, tamponné et signé (**à remettre via la plateforme PLACE afin d'obtenir les pièces techniques**).

- **L'attestation de visite** remise par le technicien lors de visite,

- **Présenter les qualifications techniques et professionnelles requises ou équivalentes dont elle dispose à savoir :**

- QUALIBAT 7131 : « isolation thermique par l'extérieur (technicité courante) »
- QUALIBAT 1552 : « travaux de désamiantage sous-section IV »
- ET/OU a minima trois références de réalisation complète d'un complexe d'isolation par l'extérieur, d'au moins 60 m² chacune, datées au plus tard de 2020, et similaires à celle requise au titre de la présente consultation et réalisée par lui et ses co/sous traitants le cas échéant. La présentation de chaque référence doit indiquer a minima :
 - la date et le lieu de réalisation,
 - le montant des travaux spécifiquement réalisés par le soumissionnaire (et non le montant total d'une opération globale),
 - la désignation du maître d'œuvre et la désignation du maître d'ouvrage concernés,
 - tout autre élément écrit et/ou photographique que le candidat jugera utile d'apporter pour compléter la présentation de cette référence.

Nota : l'absence de référence relative à des missions de même nature n'est pas un motif en soi d'élimination de la candidature. Dans cette hypothèse, il appartient cependant au candidat d'apporter la preuve de sa capacité par tout autre moyen à sa disposition.

Conformément à l'article R.2143-13 du Code de la Commande Publique, les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements demandés que le Maître d'Ouvrage peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Le candidat doit indiquer, dans le dossier de candidature, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais et les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace ;

- L'accès à ces documents est gratuit.

6-4 Documents à produire pour les offres

Les offres sont entièrement rédigées en langue française.

Les candidats devront produire un dossier complet sur la base duquel ils seront jugés et comprenant (au format PDF en priorité) :

- ***Un acte d'engagement OFFRE DE BASE (ATTRI 1) dûment complété, tamponné, daté et signé (obligatoire) ;***
- ***Un acte d'engagement OFFRE VARIANTE (ATTRI 1) dûment complété, tamponné, daté et signé (obligatoire uniquement en cas de présentation d'une offre variante par le candidat) ;***
- ***Une DPGF OFFRE DE BASE dûment complétée, tamponnée, datée et signée (obligatoire) ;***
- ***Une DPGF OFFRE VARIANTE dûment complétée, tamponnée, datée et signée (obligatoire uniquement en cas de présentation d'une offre variante par le candidat) ;***
- ***Le titulaire doit désigner dans les pièces de son offre, une ou plusieurs personnes physiques ayant qualité pour le représenter vis-à-vis de la personne publique pour l'exécution du marché ;***
- ***Un cadre de Mémoire technique OFFRE DE BASE transmis dûment complété, au format PDF (obligatoire) et détaillant :***
 - La qualité environnementale du complexe d'ITE proposé par le candidat sera analysée au travers des fiches de déclaration environnementales et sanitaires (FDES) des éléments constituant le complexe d'ITE fournies par le candidat, avec notamment la comparaison du niveau de pollution renseigné dans l'analyse du cycle de vie (ACV) des différents matériaux utilisés. Chaque FDES doit comporter a minima le volet "Information générale", le volet "Unité fonctionnelle" et le volet "Indicateurs". Ces FDES doivent être en cours de validité (datées de moins de cinq ans). Le candidat est libre de compléter sa réponse avec tous autres éléments techniques (fiche technique de produit, plan de calepinage, photo, etc) s'il le juge utile.
 - La méthodologie d'intervention en site occupé : le candidat doit démontrer la prise en compte que son intervention se réalisera en site occupé avec notamment la nécessité de conserver libre l'accès au bâtiment depuis la façade en travaux. A cet effet le candidat explique les moyens qu'il mettra en œuvre :
 - lors des travaux de dépose et d'évacuation du filet de sécurité ;
 - lors des travaux du complexe d'ITE.
 - le calendrier détaillé d'exécution : le candidat fournit un calendrier détaillé d'exécution faisant apparaître a minima la période de préparation, le délai de commande et livraison des éléments du complexe ITE, le délai de dépose/évacuation du filet de sécurité, le délai de réalisation du complexe ITE.

- **Un cadre de Mémoire technique OFFRE VARIANTÉ transmis dûment complété, au format PDF (obligatoire uniquement en cas de présentation d'une offre variante par le candidat).**

7 – Critères d'évaluation des offres – Négociations

7.1 Critères de sélection des offres

En application de l'article R.2152-1 du Code de la Commande Publique, le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'autoriser les soumissionnaires à régulariser leur offre si celle-ci est :

- irrégulière
- inacceptable, à l'exception des offres anormalement basses.

Dans le cas d'une suspicion d'offre anormalement basse, en application de l'article R.2152-3 du Code de la Commande Publique, le soumissionnaire devra justifier son prix ou les coûts proposés dans son offre y compris pour la part du marché qu'il envisage de sous-traiter.

Le cadre de mémoire technique constitue un cadre de réponse que le candidat est tenu de compléter et de joindre à son offre. En l'absence du mémoire technique complet dans les documents constituant l'offre et après négociation éventuelle, la dite offre sera déclarée irrégulière car incomplète.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

CRITÈRES DE SELECTION DES OFFRES		PONDÉRATION	SUPPORTS D'ANALYSE
1- Critère valeur technique	Sous critère 1: qualité environnementale du complexe d'ITE proposé par le candidat	25	Cadre de mémoire technique + FDES
	Sous critère 2: méthodologie d'intervention en site occupé	10	
	Sous critère 3: calendrier détaillé d'exécution	5	
2 – Critère prix Note de l'offre = (montant de l'offre moins-disante / montant de l'offre à noter) x Base de notation (60)		60	L'acte d'engagement et la DPGF
TOTAL			100

7.2 Négociation avec les candidats

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

Les éléments de la négociation pourront porter sur l'ensemble des éléments de l'offre.

La négociation pourrait se dérouler soit sous forme écrite, soit sous forme orale et confirmée par un écrit.

Le représentant du Maître d'Ouvrage se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

8 – Condition de dépôt des offres

Le dépôt des offres dématérialisé s'effectue sur le site de la Plate-Forme des Achats de l'Etat, <https://www.marches-publics.gouv.fr/> - onglet 3 : « Dépôt ».

Lien direct de la consultation :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2907407&orgAcronyme=g61>

Les offres reçues hors délai seront éliminées conformément à l'article R.2151-5 du Code de la Commande Publique.

Il appartient donc aux entreprises de prendre leurs dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique.

Le soumissionnaire devra se référer aux « Conditions générales d'utilisation » et « Pré requis techniques », disponibles au bas de la page d'accueil, pour toute action sur ledit site. Un guide d'utilisation y est également disponible sous la rubrique « Aide » afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Ces documents décrivant l'utilisation du site font partie intégrante du règlement de consultation.

Un message indique au soumissionnaire que l'opération de dépôt de la réponse a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique précisant la date et l'heure de réception. L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie au soumissionnaire que sa réponse n'est pas parvenue à l'administration.

Conformément à l'article R.2151-6 du Code de la Commande Publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. **Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.**

Format des fichiers :

Le soumissionnaire est invité à :

- Utiliser les formats « doc. », « xls. », « pdf. », « ods. » et « odt. »;
- Ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe » ;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment ceux comprenant des macros.

Des logiciels compatibles sont téléchargeables sur la plate-forme sous la rubrique « Outils informatiques » de l'onglet « Aide ».

Dans le cas d'un fichier incompatible avec les logiciels de l'administration, la personne publique se réserve le droit de demander au soumissionnaire l'envoi du document par tout moyen à sa convenance dans un délai de 48 heures suivant la demande de la personne publique.

9 – Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements d'ordre administratif contacter :

SGAMI Sud-Ouest
Direction de l'Administration Générale des Finances
Bureau de la Commande Publique
Téléphone : 05.56.99.77.49 / 05.56.99.77.88
Mail : sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

10 – Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR »

Le présent marché est conclu et est exécuté de bonne foi par les parties qui s'engagent à examiner ensemble, dans le plus grand esprit de concertation, tout différend qui pourrait survenir relatif à son existence, son interprétation ou à son exécution.

En cas d'échec des négociations directes alors engagées entre les parties, et avant toute saisine de la juridiction compétente, celles-ci ont la possibilité de saisir le médiateur interne « Relations fournisseurs » du ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante : mediateurfournisseur@interieur.gouv.fr ou par courrier recommandé avec avis de réception à :

M. le Médiateur interne « Relations fournisseurs » du Ministère de l'Intérieur,
Place Beauvau,
75800 Paris Cedex 08.

Dans l'hypothèse où, à l'issue d'un délai de 3 (trois) mois, le différend n'aurait pas trouvé de solution acceptable pour les deux parties, il appartiendra à la plus diligente d'entre elles, si elle s'y croit fondée, de saisir la juridiction compétente du litige en cause.

Les échanges intervenus entre les parties en application de la présente clause de médiation doivent rester confidentiels.

11 – Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
CS 21490
33063 BORDEAUX CEDEX
tél. : 05 56 99 38 00 - télécopie : 05 56 24 39 03
Mail : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de l'exécution du marché publié, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable
(CCIRA) de Bordeaux
DREETS Nouvelle Aquitaine
Pôle C

Cité Administrative
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX

Contact : Stéphanie MARCON - Secrétariat du CCIRA de Bordeaux
Tél. : 05 54 68 99 56 / 07 61 17 74 12

Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr (merci de préciser CCIRA de Bordeaux en objet)

Information sur les recours :

- **Référez contractuel** : délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;
- **Recours pour excès de pouvoir** : délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet ;
- **Recours de pleine juridiction** en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé : deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité du contrat appropriées.